Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 758/2011 DE LA COMMISSION

du 1er août 2011

modifiant le règlement (UE) nº 1291/2009 relatif à la sélection des exploitations comptables en vue de la constatation des revenus dans les exploitations agricoles

(JO L 199 du 2.8.2011, p. 40)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) nº 1198/2014 de la Commission du 1er août 2014	L 321	2	7.11.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2011/758/2011-08-09/fra